

*Expansion des exportations—Loi*

Je ne voudrais pas que les députés pensent que je suis contre les principes fondamentaux de la Société pour l'expansion des exportations. En fait, il est probable qu'aucune autre question ne fait autant l'unanimité chez les députés. Il est vrai qu'une économie ne peut prospérer sans exportations. Toutes les mesures prises pour faciliter la tâche aux exportateurs canadiens ont mon assentiment et celui de mon parti. Cependant, mes collègues conservateurs et moi-même abordons cette question importante de façon bien différente.

On pourrait l'énoncer de la façon suivante: quand il s'agit d'efficacité, de contrôle et de productivité, le secteur privé, parce qu'il est composé de personnes qui ont réussi à surnager, est infiniment supérieur à la foule de fonctionnaires non élus qui n'ont jamais fait face à une feuille de paye. Nous réclamons une chose relativement simple. Nous voulons qu'un plus grand nombre de représentants de l'entreprise privée fassent partie du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations. Pourquoi est-ce préférable? C'est principalement parce que ces représentants peuvent prendre des décisions fermes afin d'accroître l'efficacité de la Société sans craindre de perdre leur emploi. C'est important. Le nombre de fonctionnaires doit être restreint au minimum. Pour vous expliquer pourquoi cela s'impose, je voudrais répéter les remarques de mon collègue, le député de Crowfoot (M. Malone) qui a déclaré il y a deux jours: «Il est absurde de créer un organe indépendant du ministre, si ses conseillers sont aussi ceux du ministre.» Bref, pourquoi avoir une Société pour l'expansion des exportations? Somme toute, ne cherche-t-on pas à soustraire les sociétés de la Couronne à toute influence politique? Comment y parviendra-t-on si le conseil d'administration est composé de membres nommés pour des raisons politiques? Il est difficile de demeurer impartial quand il s'agit de prendre une décision qui pourrait déplaire à un homme politique haut placé qui accorde des postes grassement rétribués.

Le Canadien ordinaire ne croit pas en l'impartialité du fonctionnaire. Malheureusement, il y a eu suffisamment de conflits d'intérêts dans la Fonction publique pour rendre les Canadiens méfiants. Je ne veux nullement prétendre qu'il n'y a pas de fonctionnaires compétents particulièrement aptes à exécuter les tâches confiées à des membres d'un conseil d'administration. Toutefois, j'estime nécessaire de rassurer le contribuable canadien que l'argent qu'il a gagné à la sueur de son front est utilisé judicieusement, notamment sur le marché des exportations où il y a de si nombreux traquenards. C'est un fait notoire que les bureaucrates sont portés à édifier leur propre fief avec un nombre excessif d'employés et des fonds publics abondants. L'exemple que j'ai donné tantôt ne fait rien pour dissiper cette notion. Que fait un bureaucrate quand il a besoin d'argent? Il presse simplement le bouton et le contribuable accourt. L'administrateur privé, lui, fait les choses plus modestement. Il le fait bien. Son personnel est réduit au minimum. Comme contribuable, monsieur le Président, et en tant que représentant de milliers de contribuables, je favorise un plus grand recours à des administrateurs venant du secteur privé.

• (1640)

Je me rends compte de mon insistance, mais le ministre doit reconnaître que des milliers, peut-être même des millions de Canadiens sont, je crois, du même avis que moi et qu'il ne peut arbitrairement faire fi de leur opinion.

La Société pour l'expansion des exportations, comme le dit le Pr André Raynauld, de l'Université de Montréal, qui a déjà été cité cet après-midi, mais que je tiens à citer de nouveau:

... devient rapidement un monstre bureaucratique, empruntant et prêtant de l'argent, accordant des prêts risqués à des pays étrangers, étendant son empire et mêlant le Canada à des transactions et négociations à la fois coûteuses et peu avantageuses.

C'est là une critique sévère, sans aucun doute, mais pas tout à fait injustifiée. Après tout, cette énorme société qui a des bureaux dans nombre de grands centres a encaissé la maigre somme de quatorze millions de dollars en primes d'assurance aux exportateurs. La dixième plus grande compagnie d'assurance générale au Canada a touché l'an dernier 128 millions de dollars en primes. La SEE joue donc, malgré tout ce qu'on en a dit, un bien petit rôle.

Quelles sont donc aujourd'hui mes principales recommandations? Premièrement, que toute modification à la loi sur l'expansion des exportations tende à une sage utilisation de l'argent des contribuables. Il faudrait peut-être songer à réduire le personnel et le nombre de bureaux au strict nécessaire.

Deuxièmement, que de plus en plus de représentants du secteur privé siègent au conseil d'administration de la Société et que toute représentation soit valable. Par exemple, en toute justice, l'ACDI ne devrait pas être représentée au conseil.

Troisièmement, que les représentants de la Fonction publique soient au maximum trois. Une trop grande participation gouvernementale ne peut qu'ajouter à la confusion, qui est déjà grande.

Quatrièmement, que la nomination de tout représentant du secteur privé ne soit pas le fait d'un népotisme politique flagrant de sorte que l'on ne puisse pas qualifier ces représentants de «créatures politiques».

Je suis heureux que le ministre compétent ait accepté l'idée d'une plus forte représentation du milieu des affaires et de l'industrie. Nous espérons qu'il y donnera suite. J'ose croire que le ministre étudiera attentivement les points que je viens de soulever.

**M. Murray Cardiff (Huron-Bruce):** Monsieur le Président, il y a quelques points que je voudrais faire valoir dans la poursuite de ce débat. Tout d'abord, permettez-moi de dire que j'appuie l'amendement en discussion, parce qu'il s'attaque à une difficulté réelle du projet de loi tel qu'il est rédigé, difficulté concernant ce qu'on pourrait appeler la validité actuarielle des modalités financières suivant lesquelles la SEE devrait pratiquer ses prêts.